

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 5**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« ou »

les mots :

« et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.